Envoyé en préfecture le 09/01/2024 Reçu en préfecture le 09/01/2024

Publié le 09/01/2024

ID: 058-215800863-20231214-DEL2023\_12\_103-DE

République Française Département de la Nièvre Arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire Commune de Cosne-Cours-sur-Loire Date de la convocation : 08/12/2023 Date d'affichage : 08/12/2023 Nombre de membres afférents au

conseil municipal: 29

## Extrait du registre des délibérations de la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire Séance du 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais de Loire, salle du Belvédère, Rue du Général de Gaulle, sous la présidence de M. Gilbert LIENHARD, premier adjoint, en application de l'article L2122-17 du CGCT.

<u>Etaient présents</u>: M. Lienhard, Mme Leroy, M. Renaud, Mme Boulogne, M. Bonnet, Mme Ouvry, Mmes Guiblin, Breuzet, Milliard, MM Ponsonnaille, Dedisse, Cassera, Reby, Mmes Colonel, Tabbagh Gruau, M. Veneau, Mmes Quillier, Leclerc, M. Boucher-Baudard, Mme Borel, M. Boujlilat, Mme Denis.

Absents ayant donné procuration: M. Gillonnier à M. Lienhard, M. Marasi à Mme LEROY, M. Blandin à M. Cassera, Mme Guillaume à Mme Boulogne, M. Gabez à Mme Breuzet, Mme Pabiot à Mme Guiblin.

 Effectifs
 22

 Nombre de votants
 28

 Votes « Pour »
 28

 Votes « Contre »
 0

 Abstentions
 0

 Procurations
 6

Secrétaire de séance : M. Cassera

<u>Objet de la délibération</u>: Attributions de subventions de fonctionnement aux associations généralistes avant le vote du budget primitif 2024.

**Vu,** les articles L-2313 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant, le vote du budget 2024 interviendra au mois d'avril 2024;

**Considérant**, les demandes formulées par les associations pour subvenir à leurs charges de fonctionnement et pour ne pas pénaliser la trésorerie des associations Cosnoises;

Il est décidé d'autoriser les versements avant le vote du budget primitif 2024 suivant le tableau ci-dessous et dans la limite des crédits dédiés aux subventions de fonctionnement du budget 2023;

Envoyé en préfecture le 09/01/2024

Reçu en préfecture le 09/01/2024

Publié le 09/01/2024

ID: 058-215800863-20231214-DEL2023\_12\_103-DE

Associations Subventionnées	Attribué
0 - Services Généraux	14 620,00 €
020 - Administration Générale de la	
<u>Collectivité</u>	
- COS du Personnel Communal (Comité des Œuvres Sociales de la Ville)	2 000,00 €
- Amicale du Personnel Communal et de la Communauté de Communes	300,00 €
023 - Information, communication,	
publicité	
- Re-Création Cosnoise (ex-Cosne AVF Accueil des Villes Françaises)	120,00 €
- CDAD (Conseil Départemental de l'Accès au droit de la Nièvre)	-
025 - Aides aux associations	Е
- Groupe Choral "Variations"	300,00 €
- Anciens Combattants et des victimes des deux guerres (ACVG)	200,00 €
- ANDAVI France Victimes 58	2 000,00 €
- Association Cosnoise Echanges Internationaux (Jumelage)	8 800,00 €
- Association les amis des Grands Champs	
- Tarot club de Cosne	300,00€
- Scrabble Club Ligérien	200,00 €
- Club de modélisme ferroviaire	400,00 €

## Unanimité

Pour extrait conforme: Le Président de séance

